



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Département des affaires transversales**  
**Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**DGER/DAT/2022-391**  
**19/05/2022**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Arrêt de l'application LIBELLULE dans les établissements d'enseignement agricole et description de la phase transitoire de gestion du CCF (Contrôle en Cours de Formation) et de remplacement du module de facturation.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF

DAAF

Les chefs de services de la formation et du développement

Le Haut commissaire de la République

Les chefs de services régionaux de la formation et du développement

Les chefs d'établissement publics

Les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés

**Résumé :** Cette note de service précise les modalités d'arrêt de l'application LIBELLULE à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Elle précise les outils de substitution à LIBELLULE qui seront utilisés en établissement à partir de la prochaine rentrée, ainsi que le mode opératoire de fin d'utilisation de ses différents modules.



## 1 Contexte et objectifs

Le programme SIRENA lancé par la DGER en 2015 a pour objectif la rénovation des applications en charge de la gestion des apprenants et de la gestion des référentiels du système d'information de l'enseignement agricole (SIEA). Dans le cadre de ce programme et après une phase de cohabitation avec la nouvelle application de gestion des scolarités FREGATA, LIBELLULE cessera son activité de gestion des apprenants à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Cette note de service précise :

- les dispositifs de substitution mis en place pour remplacer les dernières fonctionnalités de LIBELLULE (Gestion des inscriptions, gestion des demandes de bourses, gestion du CCF, gestion des avis de pensions, gestion des envois vers SAPIA...) encore utilisées en établissement ;
- les modalités d'arrêt pour terminer l'année en cours ;
- les modalités de préparation de l'année scolaire 2022-2023.

**Cette note de service ne s'adresse donc qu'aux établissements utilisant encore actuellement LIBELLULE.**  
**ATTENTION : Aucune saisie dans LIBELLULE ne doit-être effectuée pour préparer la rentrée 2022.**

## 2 Arrêt de LIBELLULE :

### 2.1 Terminologie : Précision

Par arrêt de LIBELLULE, il faut comprendre : arrêt de l'utilisation de LIBELLULE en établissement pour la gestion des apprenants (gestion des inscriptions, gestion des bourses, gestion du CCF, gestion de la facturation).

Par contre LIBELLULE restera accessible en établissement pour consulter l'historique des apprenants et (ré)éditer certains documents nécessaires.

### 2.2 Périmètre de remplacement : vue globale

Certaines fonctionnalités de LIBELLULE, comme la pré-inscription aux examens et le décompte des effectifs ont déjà été transférées vers FREGATA.

Les modules encore actifs sous LIBELLULE vont être remplacés progressivement comme suit :

Arrêt LIBELLULE : Préparation rentrée 2022 avec FREGATA		
Modules LIBELLULE	Remplacement / Nouveau fonctionnement	Quand
Gestion habituelle des apprenants (préparation année scolaire, gestion inscriptions,...)	<b>Rentrée 2022 :</b> <b>- Gestion des apprenants uniquement dans FREGATA</b> <b>Aucune saisie dans LIBELLULE ne doit-être effectuée pour préparer la rentrée 2022.</b> (-d'où arrêt des synchronisations LIBELLULE-FREGATA)	<b>Printemps 2022 : Dès la préparation de la rentrée 2022-2023</b>
Gestion des bourses	<b>Rentrée 2022 :</b> Gestion directe dans FREGATA avec un rôle gestionnaire bourse Envoi des demandes de dossiers vers LUCIOLE depuis FREGATA.	Dès réception des barèmes de bourse et récupération des dossiers de bourse 2021-2022 dans FREGATA pour la gestion des reconductions/réexamens.
Gestion du CCF	<b>Rentrée 2022 : Gestion temporaire par tableurs (cf ci-après)</b>	PEP : Printemps 2022
	<b>Rentrée 2023 :</b> Gestion depuis PLAN'EVAL (Nouvelle application)	À préciser (NS PLAN'EVAL)

Gestion des avis de pensions	<b>Rentrée 2022</b> : Gestion depuis OGAPI (Nouvelle application)	À préciser (NS OGAPI)
Gestion des envois vers SAPIA	<b>Rentrée 2022</b> : Gestion automatique depuis FREGATA. Transparent pour les utilisateurs.	1 <sup>er</sup> juillet 2022

Les modalités de mise en service des nouvelles applications OGAPI et PLAN'EVAL seront chacune détaillées dans une prochaine note de service dédiée.

## **2.3 Périmètre de remplacement : Détail**

### **2.3.1 Gestion des apprenants : FREGATA**

#### **Préparation rentrée 2022-2023 :**

Depuis FREGATA les utilisateurs en établissement pourront dès mai 2022 :

- Préparer leur année scolaire.

Fiche pratique : [https://cnerta-support.fr/fileadmin/form\\_definitions/Fiches\\_pratiques\\_FREGATA/Fiche\\_PreparerAnneeN1\\_01.pdf](https://cnerta-support.fr/fileadmin/form_definitions/Fiches_pratiques_FREGATA/Fiche_PreparerAnneeN1_01.pdf)

- Gérer les inscriptions des **nouveaux** apprenants (élèves et apprentis) :

Fiche pratique : [https://cnerta-support.fr/fileadmin/form\\_definitions/Fiches\\_pratiques\\_FREGATA/Fiche\\_InscrireApprenant.pdf](https://cnerta-support.fr/fileadmin/form_definitions/Fiches_pratiques_FREGATA/Fiche_InscrireApprenant.pdf)

- Gérer les inscriptions des apprenants **déjà inscrits** en 2021-2022, via la fonctionnalité « Inscrire à partir de l'année précédente »

Fiche pratique : [https://cnerta-support.fr/fileadmin/form\\_definitions/Fiches\\_pratiques\\_FREGATA/Fiche\\_InscrireApprenantAnneePrecedente\\_01.pdf](https://cnerta-support.fr/fileadmin/form_definitions/Fiches_pratiques_FREGATA/Fiche_InscrireApprenantAnneePrecedente_01.pdf)

#### **Habilitations :**

Dans le cadre des actions déjà réalisées sous FREGATA (Remontée des effectifs,...), les utilisateurs actuels de LIBELLULE disposent déjà des habilitations nécessaires pour utiliser FREGATA avec les rôles gestion des inscriptions, administrateur établissement, direction établissement.

En cas de nouvelle arrivée sur le poste, l'utilisateur doit contacter son Délégué Régional aux Technologies de l'Information et de la Communication (DRTIC) pour obtenir les habilitations adéquates.

### **2.3.2 Gestion des bourses : FREGATA**

La fonctionnalité FREGATA de gestion des demandes de dossiers de bourses est déjà utilisée par l'ensemble des établissements utilisant exclusivement FREGATA pour leur gestion d'apprenants dans le SIEA. Cette gestion dans FREGATA est basée sur le principe d'échanges avec l'application LUCIOLE, comme pour LIBELLULE.

#### **Préparation rentrée 2022-2023 :**

- Le gestionnaire des bourses se forme au module de gestion des bourses de FREGATA :

[https://cnerta-support.fr/fileadmin/form\\_definitions/Fiches\\_pratiques\\_FREGATA/Fiche\\_GererBourse.pdf](https://cnerta-support.fr/fileadmin/form_definitions/Fiches_pratiques_FREGATA/Fiche_GererBourse.pdf)

#### **Habilitations :**

La gestion des dossiers de bourses via FREGATA nécessite que chaque établissement concerné transmette à son DRTIC les coordonnées de son gestionnaire bourses pour la création des habilitations pour le rôle « Gestion bourses » permettant d'accéder au module Bourses FREGATA.

### **2.3.3 Gestion du CCF : Tableurs**

**Actuellement** les établissements utilisateurs de LIBELLULE gèrent le CCF :

- soit directement au travers du module CCF disponible dans LIBELLULE

- soit au travers de tableurs :
  - 2 types de tableurs temporaires seront à utiliser avant la mise en service de Plan'Eval :
  - Les tableurs de gestion du Plan d'Évaluation Prévisionnel (PEP) ou **Ruban pédagogique** ;
  - Les tableurs de saisie des notes de CCF.

### **2.3.3.1 Gestion du CCF : Tableurs de gestion du PEP**

#### **Démarche :**

L'objectif est de capitaliser sur l'expérience locale :

Pour cela il est proposé aux équipes pédagogiques et Président Adjoint de Jury (PAJ) deux solutions :

- Soit d'utiliser les tableurs éventuellement recommandés par leur PAJ ;
- Soit d'utiliser les tableurs mis à disposition par la DGER sur ChloroFil (printemps 2022) :

<https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/organisation/ccf> ou se rapprocher de leur DRTIC qui leur transmettra un modèle DGER.

Pour cela, il est mis à disposition des établissements un modèle de tableur par filière :

- CAPA
- Bac Pro
- BTSA rénové
- BTSA semestrialisé

#### **Organisation par promotion :**

##### **Pour la promotion 2021-2023 :**

- Les PEP en cours sur LIBELLULE doivent-être (re)saisis par les équipes en établissement au travers des tableurs proposés soit sur ChloroFil, soit par leur PAJ.

##### **Pour la promotion 2022-2024 :**

- Les nouveaux PEP sont initialisés par les équipes en établissement à l'aide des tableurs proposés soit sur ChloroFil, soit par leur PAJ.

##### **Pour la promotion 2023-2025 :**

- A partir des promotions 2023, le CCF sera géré en établissement avec l'application PLAN'EVAL.

### **2.3.3.2 Gestion du CCF : Tableurs de gestion des notes**

#### **Objectifs :**

Mettre à disposition des établissements gérant actuellement le CCF aux travers de LIBELLULE, des tableurs de saisie des notes (Mis à disposition à la rentrée scolaire 2022-2023) répondant aux règles des textes réglementaires en vigueur.

Pour cela les établissements pourront :

- soit se rapprocher de leur DRTIC qui transmettra un modèle de tableur adapté.
- soit utiliser un tableur conçu en interne à l'établissement. Ce tableur sera conçu avec l'aide du professeur TIM.

Dans les deux cas, **c'est le professeur TIM qui aidera l'équipe pédagogique à ajuster** (finalisation du paramétrage en fonction des choix de chaque établissement) **ou à concevoir ces tableurs** qui seront **validés par le directeur adjoint de l'établissement**.

Nb : il est demandé la plus grande rigueur dans la construction de ces tableaux . Le chef d'établissement est responsable des informations qui seront remontées dans INDEXA 2 CCF en vue de la délivrance du diplôme. Sauf erreur de l'administration, aucune correction ne pourra être apportée à posteriori.

#### **Organisation par promotion :**

##### **Pour la promotion 2020-2022 :**

La remontée des notes du mois de mai 2022 est à effectuer avec LIBELLULE entre le 02 mai 2022 et le 23 mai à 20h00. En cas de nécessité, le portail INDEXA 2 CCF reste accessible jusqu'au 25 mai inclus.

### **Pour la promotion 2021-2023 :**

- Les notes de CCF ne pourront plus remonter de LIBELLULE vers INDEXA 2 CCF. Les établissements devront donc utiliser les tableurs par examen en prenant garde à la valeur de chaque CCF mais aussi aux regroupements possibles entre CCF (ex : Epreuve E7 du bac Pro) et répartition des coefficients et règles d'arrondis.

Nb : Les établissements ayant déjà saisis dans LIBELLULE les notes de CCF pour la 1ère année devront refaire cette saisie dans les tableurs.

### **Pour la promotion 2022-2024 :**

- Les notes de CCF ne pourront plus remonter de LIBELLULE vers INDEXA 2 CCF. Les établissements devront donc utiliser les tableurs par examen en prenant garde à la valeur de chaque CCF mais aussi des regroupements possibles entre CCF (ex : Epreuve E7 du bac Pro) et répartition des coefficients et règles d'arrondis.

### **Pour la promotion 2023-2025 :**

A partir des promotions 2023, le CCF sera géré à partir de l'application Plan'Eval.

#### **2.3.4 Gestion des avis de pensions : OGAPI (Outil de Gestion des Avis de Pensions)**

Une note de service dédiée au lancement de OGAPI sera prochainement publiée. Elle précisera les modalités de formation, de déploiement, les fonctionnalités générales. OGAPI sera interfacée avec LUCIOLE, COCWINELLE et FREGATA.

Nb : Les établissements du privé ne sont pas concernés par l'application OGAPI.

#### **2.3.5 Gestion des envois de données inscriptions-apprenants-responsables vers SAPIA : FREGATA**

Sous FREGATA la gestion des envois de données inscriptions, apprenants et responsables vers le dispositif SAPIA-COLENTAGRI est quotidienne et automatique. Cet envoi est transparent pour l'utilisateur.

### **2.4 Modalités de fin d'utilisation de LIBELLULE :**

#### **2.4.1 Généralités :**

LIBELLULE échange des données avec différents outils du SIEA. Ces échanges vont être progressivement interrompus pour permettre de terminer l'année 2021-2022 sur LIBELLULE et lancer la préparation de l'année scolaire 2022-2023 sur FREGATA.

#### **2.4.2 Gestion des données référentielles :**

Les barèmes de bourses et les modifications de référentiels d'évaluation nécessaires à LIBELLULE pour la préparation d'une année scolaire ne seront pas transmis aux établissements.

#### **2.4.3 Gestion des inscriptions :**

##### **Préparation année scolaire 2022-2023 : Uniquement avec FREGATA**

Ne pas créer ou reporter d'inscriptions apprenants sur LIBELLULE pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour les établissements actuellement utilisateurs de LIBELLULE, toutes les inscriptions apprenants pour l'année scolaire 2022-2023 doivent être créées directement dans FREGATA.

#### **2.4.4 Gestion des envois de données vers SAPIA-COLENTAGRI :**

Actuellement les élèves sont envoyés depuis FREGATA vers SAPIA-COLENTAGRI et les apprentis depuis LIBELLULE vers SAPIA-COLENTAGRI.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, tous les apprenants (élèves et apprentis) seront envoyés depuis FREGATA vers le dispositif SAPIA-COLENTAGRI.

- Dernier jour des remontées LIBELLULE vers SAPIA-COLENTAGRI au 30 juin 2022.

- Démarrage des échanges FREGATA vers SAPIA-COLENTAGRI au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- Alimentation des ENT : directement à partir des données apprenants et responsables de FREGATA, courant juillet 2022.

### **2.4.5 Gestion des dossiers de bourses**

#### **• Demande de création de dossiers de bourses :**

- Année scolaire 2022-2023 :

Avec l'arrêt de LIBELLULE, Les barèmes de bourses ne seront livrés qu'à FREGATA.

Il sera donc impossible de créer de nouveaux dossiers de bourses depuis LIBELLULE.

#### **• Gestion des dossiers de bourses : synchronisation LIBELLULE-LUCIOLE :**

- Année scolaire 2021-2022 :

En cas de demande tardive de dossier de bourse (démission anticipée de l'apprenant,...), les échanges peuvent se faire entre LIBELLULE et LUCIOLE jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, pour permettre à l'instructeur LUCIOLE de corriger les dossiers de bourse.

- Année scolaire 2022-2023 :

Aucune demande de dossier de bourse ne pourra être créée depuis LIBELLULE.

Les dossiers de bourses devront être initialisés ou reconduits depuis FREGATA pour l'année scolaire 2022-2023.

### **2.4.6 Gestion des avis de pensions**

- Année scolaire 2021-2022 :

Le module de gestion des pensions de LIBELLULE ne sera plus utilisé dès que l'ensemble des factures 2021-2022 de l'établissement auront été traitées. Les utilisateurs devront s'assurer que l'ensemble des lots auront été traités en fin d'année scolaire.

- Année scolaire 2022-2023 :

Le nouveau module de gestion des pensions OGAPI remplacera le module de gestion des pensions de LIBELLULE.

### **2.4.7 Clôture année scolaire**

- Chaque établissement doit clôturer l'année scolaire 2021-2022, selon le processus habituel dans LIBELLULE.

## **2.5 Consultation des données LIBELLULE**

- LIBELLULE pourra toujours être utilisée pour consulter les données apprenants des années antérieures et éventuellement effectuer des actions d'édérations nécessaires (certificat de scolarité, exeat, anciennes factures, relevés de notes CCF,...) ;

- La reprise de données et l'archivage sont en cours d'étude.

## **3 L'assistance des utilisateurs**

Dans le cadre de l'arrêt de LIBELLULE, l'assistance à l'utilisation de FREGATA sera effectuée par le plateau d'assistance du service CNERTA-DATA, composante de la Direction des Systèmes d'Information de l'Institut Agro Dijon.

Les utilisateurs de FREGATA bénéficient d'une offre d'assistance constituée d'un numéro d'appel, du site support, et d'une adresse de messagerie dédiée au dépôt de la demande d'intervention.

Le site support est accessible à l'adresse : <https://cnerta-support.fr/> qui décrit les modalités d'appel au service d'assistance et met à disposition des utilisateurs un panel d'outils d'autoformation : des fiches pratiques, des vidéos, des cours en lignes.

Il est en particulier possible de joindre directement le service d'assistance en utilisant le formulaire de contact suivant :  
<https://cnerfa-support.fr/contact>

Ou encore l'assistance LIBELLULE: [libellule@agrosupdijon.fr](mailto:libellule@agrosupdijon.fr)

Le Directeur Général Adjoint  
Chef du service de l'enseignement technique

Luc Maurer